



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019  
modifié 02.11.2018 (F) Version 8.8

**WEICON B durcisseur**

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial**

WEICON B durcisseur  
Code-Nr. 100502

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Usages déconseillés**

**Remarque**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**Conditions d'utilisation recommandées**

Résines époxydes à 2 composants - composant durcisseur

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone : +41 44 271 15 85, Fax : +41 44 272 55 47  
E-Mail : [info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)  
Internet : [www.KarlErnstAG.ch](http://www.KarlErnstAG.ch)

**Service des renseignements**

Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
[msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Renseignements en cas d'urgence**

Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum  
Téléphone : +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0, Fax +49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : [msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)  
Internet : [www.weicon.de](http://www.weicon.de)

**Service des renseignements**

Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0  
E-mail (personne compétente):  
[msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Corr. 1C	H314	
Eye Dam. 1		
Skin Sens. 1	H317	
Repr. 1B	H360F	
Repr. 2	H361d	
STOT RE 2	H373	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 1	H410	

#### Consignes en cas de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

#### Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans.

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

2-pipérazine-1-yléthylamine, 4,4'-isopropylidènediphénol, Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine

#### Indications diverses

##### Remarque

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

##### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Provoque de graves brûlures.

Peut altérer la fertilité.

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Polyaminoamide

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
80-05-7	201-245-8	4,4'-isopropylidènediphénol	7 - 13	Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1, H317 / Repr. 1B, H360F / STOT SE 3, H335 / Aquatic Chronic 2, H411
1226892-45-0	273-201-6	Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine	60 - 99,9	Skin Corr. 1C, H314 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1A, H317 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic 1, H410 M=1
140-31-8	205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine	3 - 7	Acute Tox. 4, H302 / Acute Tox. 3, H311 / Skin Corr. 1B, H314 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412 / STOT RE 1, H372 / Repr. 2, H361 /



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 8.8

**WEICON B durcisseur**

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
80-05-7	4,4'-isopropylidènediphénol	01-2119457856-23
1226892-45-0	Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine	01-2119487006-38
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	01-2119471486-30

**Remarques complémentaires**

SVHC Candidate: CAS 80-05-7

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Pour les premiers secours, pas d'assistance respiratoire directe.

Demander aussitôt l'avis du médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver avec de l'eau courante pendant 15 minutes. Transfert au centre hospitalier pour des examens plus approfondis.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

vomissements

Troubles respiratoires

céphalées

phénomènes allergiques

brûlures

nausées

engourdissement

troubles gastro-intestinaux

**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

risque de troubles respiratoires

réaction allergique

Provoque des lésions oculaires graves.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Il est fréquent que les symptômes ne se manifestent qu'après quelques heures.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stocker à une température comprise entre 5 et 40 °C.

Stocker au sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	10,6 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		10,6 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		0,015 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (local)	
		80 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (local)	



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 8.8

**WEICON B durcisseur**

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	21,5 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,0058 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,058 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		215 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		250 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P1

**Protection des mains**

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux  
appareil de protection

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b> liquide	<b>Couleur</b> bleu	<b>Odeur</b> légèrement perceptible
--------------------------	------------------------	--

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	11	20 °C			500 g/l
<b>point d'ébullition</b>	> 200 °C				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 8.8

**WEICON B durcisseur**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point d'éclair</b>	147 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	> 200 °C				estimation
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	0,1 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	0,98 g/cm <sup>3</sup>	25 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			pratiquement insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	> 200 °C				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	450-900 mPa*s	25 °C			
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.				
<b>Propriétés explosives</b>	aucune				
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information disponible.				

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

alcalies (bases), concentré  
Acide, concentré  
agent oxydant, fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique  
oxyde et dioxyde de carbone  
oxydes d'azote (NOx)

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	4100 mg/kg	rat		ETA
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg		estimation	ETA
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 170 mg/m <sup>3</sup> (6 h)	rat	poussières/ brouillard	CAS: 80-05-7
<b>Irritation de la peau</b>	Corrosif	lapin	OECD 404 Acute Dermal Irritation / Corrosion	
<b>Irritation des yeux</b>	Corrosif.	lapin	OECD 405 Acute Eye Irritation/ Corrosion	



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 8.8

**WEICON B durcisseur**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant	Cochon d'Inde	OECD 406 Skin Sensitization	

**Toxicité subaiguë - Cancérogène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Toxicité chronique</b>	NOAEL > 1000 mg/kg (29 d) Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents OECD 410 Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28 day Study	CAS: 140-31-8		-

**Mutagène**

CAS: 80-05-7 Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.  
OECD 474 Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test

**Tératogène**

Rat  
OECD 416 Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.  
valeur expérimentale  
CAS: 80-05-7

**Cancérogène**

Carcinogenicity Studies / 7d/week / 2 years  
CAS: 80-05-7 Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Contrôles toxicologiques (informations diverses)**

Les essais sur animaux laissent supposer que le produit est nocif pour la fécondité humaine.

**Constatations empiriques**

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Corrosion de la peau et des muqueuses.

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

le produit provoque des brûlures

risque de graves lésions oculaires

**Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

**! SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 0,19 mg/l (96 h)	Brachydanio rerio	OCDE 203	CAS: 1226892-45-0
<b>Daphnie</b>	EC 50 0,18 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	CAS: 1226892-45-0



## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 8.8

### WEICON B durcisseur

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Algues</b>	CE 50 61,2 Mikro-g/l (72 h)	Algue verte	OCDE 201	CAS: 1226892-45-0
<b>Bactéries</b>	CE 0 109,4 mg/l (3 h)	boue activée	OCDE 209	CAS: 1226892-45-0

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	1 - 2 % (48 d) CAS: 80-05-7			Non dégradable.
<b>Dégradabilité facile</b>	0 % (28 d) CAS: 140-31-8		OCDE 301 F	N'est pas facilement dégradé.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### Remarques générales

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Éviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Éviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

##### Recommandations relatives à l'emballage

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

##### Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	2735	2735	2735



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 8.8

**WEICON B durcisseur**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Polyamidoimidazoline)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Polyamidoimidazoline)	Amines, liquid, corrosive, n.o. s. (Polyamidoimidazoline)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 8

code de restriction en tunnel E

Code de classification C7

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## ! SECTION 16: Autres informations

**Les conseils relatifs à la formation**

Lors du traitement/ponçage du matériau durci, des poussières (alvéolaires) contenant du quartz peuvent se développer.

**! Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Informations diverses**

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Listed in: EINECS; TSCA; DSL; AICS; KECI (KR); INV (CN).

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360F Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie ...
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019  
modifié 02.11.2018 (F) Version 9.0

**WEICON B resine**

---

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial** WEICON B resine  
Code-Nr. 100501

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone : +41 44 271 15 85, Fax : +41 44 272 55 47  
E-Mail : info@karlernstag.ch  
Internet : www.KarlErnstAG.ch

**Service des renseignements** Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Renseignements en cas d'urgence** Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum  
Téléphone : +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0, Fax +49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : msds@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

**Service des renseignements** Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

---

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
<b>Skin Irrit. 2</b>	<b>H315</b>	
<b>Eye Irrit. 2</b>	<b>H319</b>	
<b>Skin Sens. 1</b>	<b>H317</b>	
<b>Aquatic Chronic 3</b>	<b>H412</b>	

**Consignes en cas de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS07

**Mot signal**

Attention

**Consignes en cas de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

1,6-hexanediol, reaction products with chloromethyloxirane, 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène) bisoxirane, résine époxyde du bisphenol f



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019  
modifié 02.11.2018 (F) Version 9.0

**WEICON B resine**

**! Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**  
Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
9003-36-5	500-006-8	résine époxyde du bisphenol f	2,5 < 10	Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411
1675-54-3	216-823-5	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	5 < 10	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411 M=0
933999-84-9	618-939-5	1,6-hexanediol, reaction products with chloromethyloxirane	2,5 < 10	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412 M=0

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
9003-36-5	résine époxyde du bisphenol f	01-2119454392-40
1675-54-3	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	01-2119456619-26
933999-84-9	1,6-hexanediol, reaction products with chloromethyloxirane	01-2119463471-41

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Faire boire de l'eau par petites gorgées.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

vomissements

nausées

Irritation cutanée



---

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de métal

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

##### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation d'aérosol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1675-54-3	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	8,33 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
		12,25 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		12,25 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (local)	
9003-36-5	résine époxyde du bisphenol f	104,15 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
		0,0083 mg/cm <sup>2</sup>	DNEL aigu dermique, court terme (local)	
		29,39 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
933999-84-9	1,6-hexanediol, reaction products with chloromethyloxirane	10,57 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		0,0226 mg/cm <sup>2</sup>	DNEL long terme dermique (local)	
		0,0226 mg/cm <sup>2</sup>	DNEL aigu dermique, court terme (local)	
		0,44 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (local)	
		6 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		10,57 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
9003-36-5	résine époxyde du bisphenol f	11 mg/kg	PNEC Intoxication secondaire	
		0,0006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,294 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
933999-84-9	1,6-hexanediol, reaction products with chloromethyloxirane	0,001 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		1 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,283 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,028 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

**Protection des mains**

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Données se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, temps de passage/durée de port, temps de perméation]: FKM (caoutchouc fluoré), NBR (caoutchouc nitrilique), >=8 h, 0,35 - 0,4 mm

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
pâteux	noir	légèrement perceptible
<b>Seuil olfactif</b>		
non déterminé		

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 7	25 °C			500 g/l
<b>point d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	> 200 °C				estimation
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	< 0,2 Pa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	3,28 g/cm <sup>3</sup>	25 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			pratiquement insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 9.0

**WEICON B resine**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	> 200 °C				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	190 - 200 Pa*s	50 °C			
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.				
<b>Propriétés explosives</b>	aucune				
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information disponible.				

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.  
Réagit au contact des agents d'oxydation.  
Réagit avec les lessives alcalines.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

alcalies (bases), concentré  
Acide, concentré  
agent oxydant, fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone  
hydrocarbures halogénés  
vapeurs/gaz toxiques

### Décomposition thermique

Remarque Pas de décomposition jusqu'à 200 °C.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat	OECD 420	CAS: 1675-54-3
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg	rat		CAS: 1675-54-3
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant	lapin	OCDE 404	
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.	lapin	OCDE 405	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant		OECD 429	

#### Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Toxicité chronique</b>	NOAEL 50 mg/kg (90 d) Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents OECD 408			-
<b>Mutagène</b>	OECD 478			Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
<b>Tératogène</b>	NOEL 540 mg/kg  valeur expérimentale CAS: 1675-54-3	Rat	OECD 416	D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
<b>Cancérigène</b>	Carcinogenicity Studies / 7d/week / 2 years CAS: 1675-54-3		OECD 453 Combined Chronic Toxicity/ Carcinogenicity Studies	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérigène.

#### Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.  
le produit est irritant pour les yeux et la peau

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.  
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.  
Le produit n'a pas été testé. \_Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	LC50 1,5 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	CAS: 1675-54-3
<b>Daphnie</b>	CE 50 2,55 mg/l (48 h)	Daphnia magna	valeur de conversion	CAS: 9003-36-5
<b>Algues</b>	CE 50 1,8 mg/l (72 h)	Algue verte	OCDE 201	CAS: 9003-36-5
<b>Bactéries</b>	IC50 > 100 mg/l (3 h)	boue activée		CAS: 1675-54-3

### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	5 % (28 d) CAS: 1675-54-3		OCDE 301 F	N'est pas dégradé facilement.
<b>Dégradabilité facile</b>	47 % (28 d) CAS: 933999-84-9		OCDE 301 D	Non dégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.

#### Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.



## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible.		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable		
Informations diverses relatives au transport	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.		

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## ! SECTION 16: Autres informations

### ! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Listed in: EINECS (EEC) ; TSCA (USA); DSL (Ca)

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 02.11.2018 (F) Version 9.0

**WEICON B resine**

---

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.